



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E86762

VALABLE JUSQU'AU 15/05/2026

ÉDITÉ LE 16/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/04/2010

Forme juridique : SAS

Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EPINAL

Siret : 521 749 192 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4036881

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 62067334

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 0310014051

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : ENTREPRISE C.P.I.S

4 RUE CHRISTOPHE DENIS
88000 EPINAL

Téléphone : 03 29 82 01 94

Portable :

Site Internet :

E-mail : cpis@ecpis.fr

Responsabilité légale :

CHAUSSEY ANDRE, JEAN, GERALD PRÉSIDENT / BOCEK CLAUDE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fax : 03 29 33 05 12

Effectif moyen : 35

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	17/12/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	20/02/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/02/2024
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	17/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	20/02/2024
o Poêle ou insert bois	20/02/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	20/02/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	20/02/2024
o Ventilation mécanique	22/04/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
18 ALLEE DE LONGCHAMP
54600 VILLERS LES NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.